

371 CHEMIN DE LA CROIX DE FER  
PARC D'ACTIVITE DU PELOUX  
69400 LIMAS  
0474076973/pascal.germain911@hotmail.fr  
539 423 962 00015  
FR 43 539423962  
4520A

1/1

**FACTURE N° 9164**

N° Ordre : 15 149

Date :

N° Client :

TVA intra. :

Règlement : CHEQUE

Echéance :

**Véhicule**

Immatriculation :		Kilométrage :	97 408
Marque :	PORSCHE	Mise en circulation :	
Modèle :	987	Puissance :	
Type mine :		Couleur :	
N° de série :	WP0ZZZ98Z8U750329	Prochain C.T. :	__/__/__
Travaux :			

Référence	Désignation	Qté/Tps	Prix unit	Montant H.T.	T
	CONTROLE TEST PIWIS				
	CONTROLE OBD				
	EFFACEMENT DE LA MEMOIRE DE DEFAULT				
	PLAGES 1 681/1932.0h				
	PLAGES 2 29/1290.3h				
	PLAGES 3 AUCUNE				
	PLAGES 4 AUCUNE				
	PLAGES 5 AUCUNE				
	PLAGES 6 AUCUNE				
	COMPTEUR D'HEURES DE SERVICE 1980.2h				
	KILOMETRAGE INSCRIT DANS LE BOITIER DME 97080				
	LES INFORMATIONS DES BOITIERS SONT COHERENTES AVEC LE KILOMETRAGE COMPTEUR DU VEHICULE				

Libellé	Base H.T	Tva	Mt. Tva	Fournitures	Total H.T
1					
2					
3				Main d'oeuvre	Total Tva
4					
5					
Port				Divers	NET A PAYER
Carburant					
Huile					

Nos factures sont payables comptant et sans escompte, sauf conditions particulières indiquées sur nos factures. Toute somme non payée à son échéance, quelle qu'en soit la cause, entraîne sans aucune formalité l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes restant dues, même non échues. En cas de retard de paiement à l'échéance convenue, dès le lendemain de celle-ci, le client professionnel sera de plein droit redevable, en application des dispositions de l'article L441-6 du code de commerce, de pénalités de retard au taux de 3 fois le taux légal en vigueur avec un minimum de 10% l'an, et d'une indemnité forfaitaire de 40 € TTC pour frais de recouvrement. En outre, après mise en demeure restée infructueuse, le client s'engage à payer à titre d'indemnité de clause pénale, conformément aux dispositions de l'article 1231-5 de Code Civil, une majoration dont le montant est égal à 15% des sommes restant encore dues. Toute contestation, difficultés d'exécution ou d'interprétation, liées à nos ventes, seront de la compétence territoriale exclusive du TC de Villefranche - Tarare, même en cas d'appel en garantie et de pluralité de défendeurs.